



CGT de la Santé et de l'Action Sociale Nord Pas de Calais et Picardie

mail cgtsasnpdcp@gmail.com tel 03 20 88 17 25 ou 06 84 96 00 80



Ref / PC2020-10

Lille, le 24 mars 2020

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75 007, Paris

LETTRE OUVERTE

« L'engagement et la mission de service public sont en Nous, la colère monte »

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire que nous vivons révèle la justesse des combats des personnels hospitaliers depuis des années. Personnels aujourd'hui largement plébiscités par les populations voire par les politiques qui ont cassé l'hôpital public depuis plusieurs décennies. Ces mêmes personnels qui ont connu encore récemment dénigrement insultes et mépris, privilégiés et preneurs d'otage fainéants, ils ont connu eux aussi les répressions policières et judiciaires lors de leurs nombreuses manifestations pour leurs revendications et la défense du service public de santé.

Personnels qualifiés parfois de « héros ». Nous ne sommes ni des héros ni des soldats et nous ne voulons pas devenir des martyrs. Nous ne voulons pas être sacrifiés au champ d'honneur de la Santé.

L'offre de soins de la région Nord Pas de Calais Picardie n'est pas à la hauteur depuis des années. C'est la conséquence, entre autre, de l'arrêt des politiques de péréquation et du soutien national à l'une des régions les plus pauvres dont l'état de santé de la population est des plus fragiles.

Aucune réponse à la pénurie médicale et paramédicale n'a été apportée à la population de notre région depuis des années.

Les politiques publiques concernant la santé et le médico-sociales ont transformé profondément nos hôpitaux et la philosophie du service public hospitalier français.

C'est bien en cas de crise sanitaire que celui-ci doit pouvoir répondre à son rôle central et majeur.

Pourtant la gestion d'entreprise et d'austérité conduite depuis des décennies à l'hôpital public mène à un hôpital qui peine et des agents en danger qui souffrent et craquent ! Il faudra comptabiliser à l'avenir le nombre d'agents qui viendront s'ajouter à celles et ceux qui ont déjà fuit notre secteur d'activité.

Le travail des agents et les organisations mises en en place sont exceptionnels, mais ils requièrent de la part des agents beaucoup d'investissement personnel, familial et collectif.

Le manque criant d'approvisionnement en matériel dans certains établissements met en danger la santé des personnels et crée beaucoup d'angoisse quant à l'utilisation restrictive de certaines protections ou lorsque celles-ci sont périmées !

Alors que les hôpitaux avant la crise étaient exsangues, la situation actuelle accroît d'autant plus les tensions. Les nouvelles règles du travail ne sont toujours pas clarifiées. Nous avons besoin de consignes précises en la matière - exemple : l'abrogation du jour de carence pour la période de crise sanitaire annoncée que depuis vendredi soir pour les agents de la fonction publique hospitalière.-

Il est inadmissible que des agents soient mis en RTT, en Congés Annuels ou en récupération, lorsqu'ils sont mis en réserve, lorsque leurs services ont été fermés provisoirement ou lorsqu'ils n'ont pas le matériel pour faire du télétravail.

Il est tout autant inacceptable, le traitement réservé aux agents « fragiles » qui exercent dans les établissements de santé qui seront maintenus au travail bien que leur pathologie soit inscrite dans la liste publiée sur le site AMELI.

Vos directives n'évoluent pas scientifiquement, elles s'adaptent aux manques criants dans les hôpitaux publics.

- Manque d'effectifs, les prescriptions pour les plus fragiles ne s'appliquent pas, les agents suspects COVID avec ou sans fièvre en sont exclus, ils travaillent jusqu'à s'écrouler.
- Manque de matériel les masques ne sont plus périmés au bout de 5 ans mais au bout de 10 ou 15 ans, ou encore mieux ils ne sont pas nécessaires voire contre productifs. Des agents sont ainsi parfois menacés de rapport pour port de masque illicite ! (Non utile selon vos dernières décisions)

Les établissements et les personnels ne sont pas sécurisés par rapport aux décisions qui sont prises par le gouvernement.

Monsieur le Ministre, vous devez notamment être plus clair :

- Concernant le paiement des heures supplémentaires ;
- L'absence de perte de RTT et CA pour tous les agents en confinement ou retirés de leur poste de travail par précaution ;
- Sur votre annonce de la reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19 pour les soignants atteints. Nous demandons la transmission par écrit à tous nos chefs d'établissement pour que cette mesure s'applique dans les plus brefs délais avec effet rétroactif à tous les agents hospitaliers ayant ou vont contractés le virus.
- La clarification des personnels nécessaires à la crise et à la continuité des soins ;
- La création d'une indemnité spéciale ou de contrats pour les étudiants en santé qui participent volontairement au processus de mobilisation des personnels de santé ;
- Lorsqu'il y a mise en place d'horaires dérogatoires, ceux-ci doivent être provisoires avec la garantie ferme d'un retour à l'état antérieur ;
- La reconnaissance à venir par l'augmentation des rémunérations des personnels de santé, car les beaux discours du moment ne dureront peut être qu'un temps ;
- Le paiement intégral des frais induits par la crise sanitaire, garde, transports, hébergements, ...
- Garantir le strict respect des évictions au travail émises nationalement dans tous les établissements. Elles doivent être les mêmes pour les hospitaliers que pour le monde du travail, notre secteur en ce domaine ne peut y déroger ;
- Le respect pour les intervenants extérieurs dans nos établissements des mêmes règles de protection individuelle que pour le personnel de nos services ;
- etc ...

Cette situation entraîne de nombreuses décisions fragiles prises dans chaque structure et qui sont d'ailleurs de moins en moins signées par les chefs d'établissements ayant la crainte des poursuites que celles-ci pourraient occasionner.

Ces incertitudes engendrent du stress et de la colère pour l'ensemble des personnels du secteur de la santé et de l'action sociale.

Il est donc URGENT que tous ces points obtiennent une réponse !

Nous tenons à partager d'autres inquiétudes du personnel :

- Le report des activités prévues engendrera à la suite de la gestion de la crise une autre tension dans l'hôpital pour résorber ces retards, car les non urgences d'aujourd'hui risquent d'en être demain ;
- Pour diverses raisons, beaucoup de citoyens reportent d'eux même leur prise en charge, cependant elles seraient nécessaires, et nous risquons d'avoir à accueillir des cas plus grave dans les semaines à venir.

À ces deux sujets majeurs à venir, comment un hôpital en difficulté pourra-t-il faire face ?

Nous tenons à vous alerter sur 3 secteurs qui ne font pas la une de l'actualité mais dans lesquels le quotidien des soignants, des personnels, des résidents et patients est très difficile. Il s'agit des EPHAD, du social et de la psychiatrie.

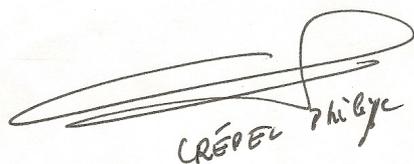
- Pour les EHPAD, le confinement généralisé pour protéger les patients crée un surcroît important de travail pour les personnels (repas en chambre, mesure de protections accrues, ...) et influe fortement sur le moral des résidents.
- Pour la psychiatrie et le social, de nombreux secteurs de prise en charge à domicile ou en structures extérieures sont fermés, cela engendre soit un arrêt de la prise en charge ou une modification de celle-ci qui se pratique uniquement par téléphone.

Quelles seront les conséquences à moyen et long terme de ces prises en charge dégradées ? Il y a lieu de craindre une surmortalité par défaut de soins !

Notre organisation syndicale et les syndicats CGT de la santé et de l'action sociale attendent des réponses précises pour rassurer dans l'instant présent.

Il faudra à l'avenir refondre totalement la prise en charge dans nos établissements de la région Nord Pas de Calais Picardie selon une logique de réponse aux besoins basée sur l'humain et non sur le chiffre et la rentabilité.

Nous attendons des réponses et restons disponibles, veuillez recevoir Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe CRÉPEL

Coordinateur régional CGT Nord Pas de Calais de la Santé et de l'Action Sociale



Olivier FENIOUX

Coordinateur régional CGT Picardie de la Santé et de l'Action Sociale

p

Copie :

Le DG ARS Hauts de France - Les établissements de la région Hauts de France - La fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale - Les régions CGT Nord Pas de Calais et Picardie - Les syndicats CGT